



# Marchandises dangereuses

## Avis d'information

TP 9554F  
Volume 2

### Documents d'expédition

#### Qu'est-ce qu'un document d'expédition?

Un document d'expédition est défini comme *un document relatif aux marchandises dangereuses manutentionnées, faisant l'objet d'une demande de transport ou transportées qui contient les renseignements requis par la partie 3 - Documentation au sujet des marchandises. La copie électronique est différente du document d'expédition.*

#### Quel est le but d'un document d'expédition?

Un document d'expédition énumère les marchandises dangereuses manutentionnées, faisant l'objet d'une demande de transport ou transportées. Il fournit également l'appellation réglementaire, la classe, le numéro UN, le groupe d'emballage, le groupe de risque, la quantité ainsi que d'autres renseignements pertinents. De plus, l'on y retrouve le numéro de téléphone d'une personne en mesure de fournir des renseignements techniques sur les marchandises dangereuses et, dans certains cas, le numéro de référence associé au plan d'intervention d'urgence ainsi que le numéro de téléphone servant à son déclenchement.

#### À quel moment un document d'expédition est-il requis?

La *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*, adoptée en 1992, ainsi que la partie 3 du *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* (TMD) exigent que les marchandises dangereuses soient expédiées accompagnées d'un document d'expédition. Des copies peuvent en être transmises électroniquement à d'autres personnes qui participent à la manutention, à la demande de transport ou au transport des marchandises dangereuses mais une copie papier du document doit accompagner ces dernières en tout temps. L'expéditeur doit remplir le document d'expédition avant que le transporteur prenne possession des marchandises dangereuses et le donner au transporteur. Ce dernier devra ensuite le remettre au transporteur suivant jusqu'à ce que les marchandises dangereuses arrivent à destination.

#### Doit-on utiliser un formulaire particulier en guise de document d'expédition?

Il n'existe aucun formulaire prescrit, sauf dans le cas des expéditions par voie aérienne. En effet, la *Déclaration de l'expéditeur de marchandises dangereuses* est requise dans le cas du transport national et international par aéronef. Elle doit être remplie en conformité avec les Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (reportez-vous à la partie 12 - Transport par aéronef). L'article 8.1.7 de la réglementation établie par l'Association du transport aérien international (IATA) porte sur ce sujet.

### **D'autres documents sont-ils requis?**

Les expéditions ferroviaires sont visées par un document supplémentaire que l'on appelle la feuille de train. Cette dernière prévoit la numérotation de l'emplacement des véhicules ferroviaires contenant les marchandises dangereuses dans un train. Ce document est conservé avec le document d'expédition (reportez-vous à l'article 3.3).

### **Existe-t-il des exigences supplémentaires concernant la documentation?**

Durant le transport, l'emplacement des documents est précisé pour chaque moyen de transport. Les personnes participant à la manutention, à la demande de transport et au transport de marchandises dangereuses doivent conserver le document d'expédition durant deux ans (il existe cependant certaines exceptions). Les documents peuvent être conservés sur un support électronique.

### **Existe-t-il des circonstances où aucun document d'expédition n'est exigé?**

Un document d'expédition n'est pas requis dans les situations d'exemption énoncées de façon explicite par le Règlement sur le TMD. Vous retrouverez les exemptions liées à la documentation dans certains cas particuliers de la partie 1 (par exemple, les quantités limitées) et les dispositions particulières de l'annexe 2 (par exemple, la disposition particulière 32 concernant le soufre fondu).

### **Qu'en est-il des expéditions internationales?**

Le Règlement sur le TMD permet que les documents d'expédition soient rédigés en conformité avec d'autres réglementations régissant les expéditions internationales. Cependant, veuillez consulter le règlement afin de prendre connaissance des renseignements supplémentaires devant figurer dans le document, tels que ceux portant sur le plan d'intervention d'urgence.

- Transport maritime international : l'expéditeur peut remplir le document d'expédition en conformité avec le Code maritime international des marchandises dangereuses (Code IMDG) (reportez-vous à la partie 11 - Transport maritime).
- Transport ferroviaire ou routier international à partir des États-Unis : l'expéditeur peut remplir le document d'expédition en conformité avec le titre 49 (49 CFR) du Code of Federal Regulations (reportez-vous à la partie 9 - Transport routier et à la partie 10 - Transport ferroviaire).

Le document d'expédition ci-joint, présenté à titre d'exemple, pourrait servir à la plupart des expéditions canadiennes de marchandises dangereuses.

**Le présent avis donne un aperçu des exigences en matière de documentation. Pour plus de détails, consultez la Loi et le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses.**

<b>DOCUMENT D'EXPÉDITION</b>							
Destination(Ville) Nom : Adresse :			Expéditeur Nom : Adresse :				
Nom du transporteur		Port payé <input type="checkbox"/>	Port dû <input type="checkbox"/>	N° de l'unité de transport			
Point d'origine			Date d'expédition		Nom de l'expéditeur		
<b>MARCHANDISES DANGEREUSES RÈGLEMENTÉES</b>			Numéro 24 heures : Numéro 24 heures et numéro de référence PIU (si nécessaire):				
Appellation réglementaire (nom technique), s'il y a lieu		classe primaire	classe subsi- diaire	Numéro UN	groupe d'em- ballage / groupe de risque	Quantité	Em- ballages nécessi- tant des étiquettes
LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE QUE LES ARTICLES SUSMENTIONNÉS SONT CLASSIFIÉS, DÉCRITS, EMBALLÉS, MARQUÉS ET ÉTIQUETÉS ADÉQUATEMENT QU'ILS SONT DANS UN ÉTAT APPROPRIÉ POUR LE TRANSPORT EN VERTU DU <i>RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES</i>							
<b>INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES</b>							
<b>MARCHANDISES NON RÉGLEMENTÉES</b>							
Emballages	Description des articles					Poids	
Apparemment reçus en bon état				_____ Signature du destinataire		_____ Signature de l'expéditeur	
Apparemment reçus en bon état		Signature du conducteur			No du conducteur		

*Veillez noter que le présent exemple de document d'expédition contient des renseignements qui ne sont pas requis au terme du Règlement sur le TMD. Toutefois, ces renseignements supplémentaires tiennent compte des pratiques industrielles courantes.*